



DÉCLARATION LIMINAIRE CAPA PSYEN DU 23 JANVIER 2019 ACADEMIE de CLERMONT-FERRAND

Dans notre académie, avec une forte participation (73,24%) et des résultats qui donnent une large majorité au SNES-FSU et SNUipp-FSU, nos collègues ont montré leur attachement au corps unique des psychologues de l'ÉN et aux valeurs défendues par la FSU. Et ce, malgré les problèmes techniques qui ont émaillé ces élections et les difficultés pour les PsyEN EDA de récupérer leur code.

Cette CAPA d'installation s'ouvre dans un climat très tendu : les menaces contre le paritarisme et contre le statut de la Fonction Publique avec le projet CAP22, la politique de casse du service public via les suppressions de postes et les réformes en cours, la fusion des académies qui risque d'avoir des conséquences désastreuses pour les agents des services des rectorats, mais aussi pour toute la communauté éducative de notre académie et, par « ruissellement », sur ses usagers, élèves et familles.

Depuis ces dernières semaines, la question des inégalités ressurgit avec force sur le devant de la scène.

La loi ORE, les réformes du bac, du lycée, de la voie pro..., décidées sans aucune concertation, dans le mépris des organisations syndicales et des élus-es, ne font manifestement pas l'adhésion. Les étudiants, les lycéens, les enseignants, les personnels, les parents, le disent maintenant haut et fort aux côtés des citoyens qui réclament plus de justice sociale.

Pour la FSU, toutes ces réformes vont de pair avec une réforme de l'orientation qui s'installe par petites touches mais démantèle en profondeur, tout le service public d'orientation de l'Éducation nationale et la conception éducative et continue qui le charpente.

Alors que la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » donne de nouvelles compétences aux Régions en matière d'information sur les métiers et les formations et les mandate pour intervenir en particulier auprès des lycées (les 54h) à compter de ce 1^{er} janvier 2019, nous ne savons toujours pas de quelle manière la Région Auvergne Rhône Alpes compte le faire ni à partir de quand cette mise en œuvre sera opérationnelle, or cela risque d'impacter nos interventions en EPLE.

Nous souhaitons savoir comment le Rectorat compte positionner les services, afin que les PsyEN EDO puissent continuer à exercer leurs missions auprès des élèves et des équipes (circulaire de missions de 2017 toujours en vigueur) alors que déjà des associations commencent à revendiquer une place plus importante pour intervenir en EPLE, en dépassant même parfois la simple information....

Nous dénonçons ces tentatives d'externalisation de nos missions quand, à l'intérieur même de l'Education nationale, il est dans les projets du MEN de créer une certification en orientation pour les enseignants avec le risque encore une fois d'un empiétement sur les missions des PsyEN EDO. Le recul drastique des postes au concours externe de PsyEN EDO (- 37% par rapport à l'année dernière, - 51% sur 2 ans), alors que les sollicitations de terrain, elles, se multiplient, témoigne bien du mépris du MEN pour la fonction. **Pour rappel la moyenne européenne de prise en charge par psychologue est de 1 pour 800 élèves.**

Autre maltraitance, celle de nos collègues de la DRONISEP qui n'ont encore aucune information concernant le devenir de la délégation régionale. Alors que les personnels ne sont toujours pas informés de leur sort l'État, par le décret en date du 04/01/19, a fixé les modalités de compensation financière attribuée aux régions pour les charges de fonctionnement et d'investissement accompagnant le transfert de 200 ETP. Le MEN a annoncé que seuls 95 ETP seraient conservés par l'EN.

Que deviendront les autres ? Quand le MEN compte-t-il clairement informer les collègues ? Cette situation est très anxiogène pour eux. Nous demandons donc des éclaircissements concernant l'évolution de la mission d'information dévolue jusqu'à présent à l'État, tant pour les élèves que pour les personnels ? Quid des publications de l'ONISEP ? Quid de l'information régionale, quelles conséquences pour la diffusion des brochures, quid du cadrage national prévu par la loi ?

La mise en œuvre de la première année du corps unique des psychologues a été difficile, avec un manque de communication de l'administration sur les changements liés à la création du dit nouveau corps, notamment pour le mouvement des PsyEN EDA et pour les promotions des détachés.

Nous demandons :

- des créations de postes de PsyEN pour arriver à la moyenne européenne de 1 psychologue pour 800 élèves.
- des actions de formation continue de qualité et à hauteur de nos compétences, ce qui n'est toujours pas le cas cette année malgré nos demandes.
- qu'un temps institutionnel prévu par le décret soit instauré pour permettre aux PsyEN EDA et EDO de se réunir et d'échanger de manière régulière par bassin. Le CIO pourrait à ce titre constituer le lieu d'accueil naturel et idéal pour ce travail.
- la modification de l'ordonnance du 13 avril 2017 concernant la double carrière des détachés. En effet, si le changement de grade (passage à la Hors-classe ou à la classe exceptionnelle) est perméable entre les deux corps, les avancements accélérés ne le sont pas. Un collègue ayant un avancement accéléré dans le corps des PE ne pourra pas en bénéficier dans le corps des PsyEn. Il sera tenu compte de cet avancement accéléré au moment du renouvellement de son détachement soit dans 4 ans pour certains et 5 ans pour d'autres.
- Pour les PsyEN EDA, nous demandons que chaque déplacement soit remboursé (cf circulaire n°2015-228 du 13/01/2016) à hauteur des frais engagés et non pas une enveloppe qui ne doit pas être dépassée car ainsi les frais réels ne sont jamais couverts.
- une rectification du montant de l'indemnité de sujétion particulière des PsyEN EDO à hauteur de celle des PsyEN EDA.
- l'augmentation de l'indemnité des DCIO comme s'y était engagé le ministère lors du GT 14.
- des RASED complets car actuellement ils peuvent servir d'ajustement pour la mise en place des CP et CE1 à 12 et le remplacement systématique des arrêts maladie, congés maternité... Il faut également une enveloppe budgétaire suffisante pour l'achat de matériel indispensable au travail des PsyEN EDA
- la prise en compte des points REP pour le mouvement des PsyEN EDA et EDO
- la prise en compte du rattachement administratif en école des psyEN EDA pour le mouvement intra

Tout au long de leurs divers mandats, le SNUipp-FSU et le SNES-FSU ont offert un accompagnement personnalisé aux collègues du 1er et du 2nd degré, mais ont également impulsé bien des mouvements académiques et nationaux contre les projets désastreux du gouvernement. Avec ce nouveau mandat, nos syndicats continueront à œuvrer dans ce sens. Dans les instances, les élus du SNUipp-FSU et du SNES-FSU continueront de se battre pour faire respecter les droits des agents, leurs conditions de travail mais également les droits des usagers